

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRADELLES

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRADELLES

Date de convocation : 21.03.2025

Nombre de membres

du Conseil : 13

en exercice : 13

ayant pris part à la délibération : 13

Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le 26 Mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Patrick ANGLADE, Raphael ROLLAND, Elisabeth LYOTARD, Stéphanie FERET BOULANGER, Aglaé MACHELART, Christine REPETTI, Forestier GUILLAUME

Représentés : Jean François ASSENS, Rieu BERNARD, Olivier LACAZE, Annie WICKE, Aurélie ROBERT

Secrétaire de Séance : Elisabeth LYOTARD

N°2025-029 :

Objet : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 19/03/2025

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 21 Février 2025.

VOTE A L'UNANIMITE

N°2025-030 :

Objet : Compte administratif budget Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Raphaël ROLLAND, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Alain ROBERT, Maire, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		60 000		229 053.43		289 053.43
Opérations de l'exercice	698 281.77	802 141.32	561 588.09	231 119.02	1 259 869.86	1 033 260.34
TOTAUX	698 281.77	862 141.32	561 588.09	460 172.45	1 259 869.86	1 322 313.77
Résultats de clôture						
Restes à réaliser			65 541.52	214 807.00	65 541.52	214 807.00
TOTAUX CUMULES	698 281.77	862 141.32	627 129.61	674 979.45	1 325 411.38	1 537 120.77
RESULTATS DEFINITIFS		163 859.55		47 849.84		

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote conformément à la loi.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N°2025-031 :**Objet : Compte administratif budget CCAS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Raphaël ROLLAND, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Alain ROBERT, Maire, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		6 224.52		1 000.00		7 224.52
Opérations de l'exercice	3 893.96	5 000.00	00.00	00.00	3893.96	5 000.00
TOTAUX	3 893.96	11 224.52	00.00	1 000.00	3893.96	12 224.52
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 893.96	11 224.52	00.00	1 000.00	3 893.96	12 224.52
RESULTATS DEFINITIFS		7 330.56		1 000.00		

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote conformément à la loi.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N°2025-032 :**Objet : Compte administratif budget CEC**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Raphaël ROLLAND, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Alain ROBERT, Maire, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		4 779.29		6 204.52		10983.81
Opérations de l'exercice	80 292.60	84 115.10	3051.43	3 314.44	83 344.03	87 429.54
TOTAUX	80 292.60	88 894.39	3 051.43	9 518.66	83 344.03	98413.35
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	80 292.60	88 894.39	3 051.43	9 518.66	83 344.03	98413.35

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote conformément à la loi.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N° 2025-033 :**Objet : Compte administratif budget Chauffage**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Raphaël ROLLAND, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Alain ROBERT, Maire, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		10 000.00		9 687.22		19 687.22
Opérations de l'exercice	146 539.55	153 488.82	57 687.61	55 234.94	204 227.16	208 723.76
TOTAUX	146 539.55	163 488.82	57 687.61	64 922.16	204 227.16	228 410.98
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	146 539.55	163 488.82	57 687.61	64 922.16	204 227.16	228 410.98
RESULTATS DEFINITIFS		16 949.27		7234.55		

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote conformément à la loi.
Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N°2025-034 :**Objet : Compte administratif budget Eau**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Raphaël ROLLAND, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Alain ROBERT, Maire, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		40 763.48		230 477.91		271 241.39
Opérations de l'exercice	73 590.30	89 653.60	10 564.46	47 739.70	84 154.76	137 393.30
TOTAUX	73 590.30	130 417.08	10 564.46	278 217.61	84 154.76	408 634.69
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	73 590.30	130 417.08	10 564.46	278 217.61	84 154.76	408 634.69
RESULTATS DEFINITIFS		56 826.78		267 653.15		

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N° 2025-035 :**Objet : Compte administratif budget VVF**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Raphaël ROLLAND, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Alain ROBERT, Maire, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			23 456.27		23 456.27	
Opérations de l'exercice	14 558.67	29 456.71	00.00	2051.88	14 558.67	31 508.59
TOTAUX	14 558.67	29 456.71	23 456.27	2051.88	38 014.98	31 508.59
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	14 558.67	29 456.71	23 456.27	2051.88	38 014.98	31 508.59
RESULTATS DEFINITIFS		14 898.04	21 404.39			

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N° 2025-036 :**Objet : Approbation du compte de gestion budget Commune**

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les comptes de gestion du budget de la Commune.

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé mentionné ci-dessus, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N°2025-037 :

Objet : Approbation du compte de gestion budget CCAS

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les comptes de gestion du budget CCAS

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé mentionné ci-dessus, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N° 2025-038 :

Objet : Approbation du compte de gestion budget CEC

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les comptes de gestion du budget CEC

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé mentionné ci-dessus, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N° 2025-039 :

Objet : Approbation du compte de gestion budget Chaufferie

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les comptes de gestion Chaufferie

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé mentionné ci-dessus, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N°2025-040 :

Objet : Approbation du compte de gestion budget Eau

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé mentionné ci-dessus, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N° 2025-041 :

Objet : Approbation du compte de gestion budget VVF

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les comptes de gestion VVF

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé mentionné ci-dessus, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N°2025-042 :

Objet : Affectation de résultat Budget Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire,
Après avoir entendu le Compte Administratif de la **Commune** de l'exercice 2024,
Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
Constatant que le COMPTE ADMINSTRATIF 2024,

Présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture	163 859.55	Un déficit de fonctionnement de clôture	
--	-------------------	---	--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	163 859.55
<i>Affectation obligatoire nécessaire au besoin de financement (compte 1068)</i>	
<i>Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)</i>	100 000.00
Total affecté au compte 1068	100 000.00
<i>Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)</i>	63 859.55

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N°2025-043 :

Objet : Affectation de résultat Budget CCAS

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
Constatant que le COMPTE ADMINISTRATIF 2024,

Présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture	7 330.56	Un déficit de fonctionnement de clôture	
--	-----------------	---	--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,
Considérant que l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	7 330.56
<i>Affectation obligatoire nécessaire au besoin de financement (compte 1068)</i>	
<i>Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)</i>	
<i>Total affecté au compte 1068</i>	
<i>Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)</i>	7 330.56

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N°2025-044 :

Objet : Affectation de résultat Budget CEC

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
Constatant que le COMPTE ADMINISTRATIF 2024,

Présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture	8 601.79	Un déficit de fonctionnement de clôture	
--	-----------------	---	--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	8 601.79
<i>Affectation obligatoire nécessaire au besoin de financement (compte 1068)</i>	
<i>Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)</i>	
<i>Total affecté au compte 1068</i>	
<i>Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)</i>	8 601.79

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N° 2025-045 :

Objet : Affectation de résultat Budget Chauffage

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
Constatant que le COMPTE ADMINISTRATIF 2024,

Présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture	16 949.27	Un déficit de fonctionnement de clôture	
--	------------------	---	--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	16 949.27
<i>Affectation obligatoire nécessaire au besoin de financement (compte 1068)</i>	
<i>Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)</i>	16949.27
<i>Total affecté au compte 1068</i>	16 949.27
<i>Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)</i>	

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N°2025-046 :

Objet : Affectation de résultat Budget Eau

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
Constatant que le COMPTE ADMINISTRATIF 2024,

Présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture	56 826.78	Un déficit de fonctionnement de clôture	
--	------------------	---	--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	56 826.78
<i>Affectation obligatoire nécessaire au besoin de financement (compte 1068)</i>	
<i>Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)</i>	
<i>Total affecté au compte 1068</i>	
<i>Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)</i>	56 826.78

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N° 2025-047 :**Objet : Affectation de résultat Budget VVF**

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
Constatant que le COMPTE ADMINISTRATIF 2024,

Présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture	14 898.04	Un déficit de fonctionnement de clôture	
--	------------------	---	--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	14 898.04
<i>Affectation obligatoire nécessaire au besoin de financement (compte 1068)</i>	14 898.04
<i>Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)</i>	
<i>Total affecté au compte 1068</i>	14 898.04
<i>Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)</i>	

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N°2025-048 :**Objet : Vote du Budget primitif Commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire, délibérant sur le Budget Principal M57 de l'exercice 2025, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		63 859.55		47 849.84		111 709.39
Opérations de l'exercice	847 954.88	784 095.33	2 376 959.84	2 329 110.00	3 224 914.72	3 113 205.33
TOTAUX	847 954.88	847 954.88	2 376 959.84	2 376 959.84	3 224 914.72	3 224 914.72

Vote et arrête le Budget Principal M57 de l'exercice 2025 définitif tel que résumé ci-dessus.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N°2025-049 :**Objet : Vote du Budget primitif CCAS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire, délibérant sur le CCAS de l'exercice 2025, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		7 330.56		1 000.00		8 330.56
Opérations de l'exercice	12 830.56	5 500.00	1 000.00	00.00	13 830.56	5 500.00
TOTAUX	12 830.56	12 830.56	1 000.00	1 000.00	13 830.56	13 830.56

Vote et arrête le Budget CCAS 2025 définitif tel que résumé ci-dessus.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N° 2025-050 :**Objet : Vote du Budget primitif CEC**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire, délibérant sur le Budget CEC de l'exercice 2025, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		8 601.79		6 467.23		15 069.02
Opérations de l'exercice	92 601.79	84 000.00	6767.23	300.00		84 300.00
TOTAUX	92 601.79	92 601.79	6767.23	6767.23	99 369.02	99 369.02

Vote et arrête le Budget CEC 2025 définitif tel que résumé ci-dessus.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N° 2025-051 :**Objet : Vote du Budget primitif Chaufferie**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire, délibérant sur le Budget Chaufferie de l'exercice 2025, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses Ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				7 234.55		7 234.55
Opérations de l'exercice	150 579.20	150 579.20	65 579.20	58 344.65	216 158.40	208 923.65
TOTAUX	150 579.20	150 579.20	65 579.20	65 579.20	216 158.40	216 158.40

Vote et arrête le Budget Chaufferie 2025 définitif tel que résumé ci-dessus

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N°2025-052 :**Objet : Vote du Budget primitif Eau**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire, délibérant sur le Budget Eau et Assainissement de l'exercice 2025, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		56 826.78		267 653.15		324 479.93
Opérations de l'exercice	139 526.78	82 700.00	302 253.15	34 600.00	441 779.93	117 300.00
TOTAUX	139 526.78	139 526.78	302 253.15	302 253.15	441 779.93	441 779.93

Vote et arrête le Budget Eau et Assainissement 2025 définitif tel que résumé ci-dessus :

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

N°2025-053 :**Objet : Vote du Budget primitif VVF**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire, délibérant sur le Budget Village Vacances de l'exercice 2025, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			21 404.39		21 404.39	
Opérations de l'exercice	15 000.00	15 000.00	57 493.65	78 898.04	72 493.65	93 898.04
TOTAUX	15 000.00	15 000.00	78 898.04	78 898.04	93 898.04	93 898.04

Vote et arrête le Budget Village Vacances 2025 définitif tel que résumé ci-dessus.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

Monsieur FORESTIER ayant quitté la séance et donné procuration le nombre de conseillers présents ayant pris part aux délibérations est de 12.

Présents : Patrick ANGLADE, Raphael ROLLAND, Elisabeth LYOTARD, Stéphanie FERET BOULANGER, Aglaé MACHELART, Christine REPETTI,

Représentés : Jean François ASSENS, Rieu BERNARD, Olivier LACAZE, Annie WICKE, Forestier GUILLAUME

Excusée : Aurélie ROBERT

Secrétaire de Séance : Elisabeth LYOTARD

N° 2025-054 :

Objet : Acquisition d'une licence IV disponible sur la commune

Considérant le positionnement des adjoints pour une conservation de la licence à Pradelles
Considérant la proposition du Mandataire sur un potentiel positionnement d'acquisition par la mairie
Renseignements pris sur les possibilités d'exploitation d'une Licence IV par une collectivité.
Au vu de la valeur moyenne du marché pour ce type de Licence IV en Haute- Loire soit plus ou moins 5000€.

Mr le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur une proposition d'achat de cette Licence IV par la mairie au prix de 6 000 € et cela sans condition suspensive

Après en avoir délibéré le conseil municipal.

CHARGE Mr le maire :

- De procéder à une offre d'acquisition pour 6 000 € cela sans réserve auprès du Mandataire judiciaire, SARL MANDATUM en charge du dossier.
- De signer tout document s'afférant à l'acquisition
- D'anticiper la dépense dans la présentation budgétaire 2025 en cas d'attribution de cette Licence IV

VOTE : A L'UNANIMITÉ

N° 2025-055 :

Objet : Acte de candidature pour acquisition de biens (Lafayette)

Considérant la décision prise par délibération en conseil municipal pour confier une négociation d'acquisition auprès de la SAFER Haute-Loire.
Considérant l'aggravation récentes de l'état de ruines que représentent les bâtiments situés à Lafayette (commune de St -Paul de Tartas)
Considérant la présence de parcelles limitrophes présentes sur notre commune appartenant au même propriétaire sous liquidation judiciaire.

Du fait de l'absence actuelle de mise en sécurité de ces bâtiments par Mme la Maire de St-Paul.

En considération du risque incendie omniprésent que représentent ces bâtiments abandonnés en bordure de la RN 102 et mitoyens de notre forêt communale de Pradelles.
Malgré une sollicitation du Maire de Pradelles auprès de Mme la Maire voisine ayant le pouvoir d'agir, sollicitation restée sans réponse à ce jour.

Devant la démarche avancée de la SAFER ayant mandat pour une recherche d'acquéreurs pour ces biens

Il y a lieu de confirmer la volonté de Pradelles à candidater sur ces acquisitions auprès de la SAFER Haute-Loire.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de valider la candidature de la commune par délibération à transmettre à cet organisme chargé de la recherche d'un acquéreur.

Le prix négocié est de 20 000.00 € pour les parcelles AK n° 11,12 et C n°788 auxquelles s'ajoutent les frais de portage dus à la SAFER Haute-Loire pour un montant de 2400.00€ ainsi que les frais notariés estimés à 1560.00 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire :

- Pour signer tout engagement et documents permettant de clôturer ce dossier.
- Pour procéder à l'acquisition sur ces montants en cas de validation de la candidature de Pradelles en commission Safer.
- Pour inscrire la dépense au budget 2025.

VOTE : 11 POUR et 1 CONTRE

N° 2025-056 :

Objet : Avenant au marché Place de la Halle (maitrise d'œuvre)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de requalification de la place de la Halle,

Monsieur le Maire rappelle l'acte d'engagement signé avec Axe Saône, mandataire, et son groupement en date du 30/10/2023 concernant la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération.

Monsieur le Maire indique que le projet est en phase PRO pour la partie réseaux, en phase APD pour la partie aménagements et reconstruction de la Halle.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessaire mise à jour du marché initial de maîtrise d'œuvre afin d'actualiser le montant provisoire du marché, calculé sur une estimation des travaux avant lancement de l'étude.

Au dernier conseil municipal, des modifications avait déjà été validées :

- L'affermissement de la tranche optionnelle n°1 : missions PRO, DCE, ACT, VISA, DET, AOR et OPC pour la reconstruction de la Halle
- L'ajout de la mission APD pour la tranche optionnelle n°1
- L'abandon de la tranche optionnelle n°2 concernant l'extension du réseau de chaleur

En raison d'autres ajustements nécessaires, l'avenant qui devait être signé suite à cette délibération ne l'a pas été. Il est donc proposé de prendre un avenant englobant toutes les modifications suivantes :

- Affermissement de la tranche optionnelle n°1 (reconstruction de la Halle) avec ajout des missions APD et DPC selon le devis de 10 850,00 € HT proposé par CLAP.

- Abandon de la tranche optionnelle n°2 (extension réseau de chaleur)

Mise à jour des honoraires de maîtrise d'œuvre sur chaque tranche prenant en compte l'estimatif des travaux de l'APD (à compter de la phase PRO pour la tranche ferme) comme suit :

- Tranche ferme : 141 130,60 € HT et 169 356,72 € TTC
- Tranche affermie n°1 (reconstruction de la Halle) : 42 371,78 € HT et 50 846,14 € TTC

L'avenant revoit donc le montant total du marché de maîtrise d'œuvre à 183 502,38 € HT et 220 202,86 € TTC (Tranche ferme et Tranche n°1 affermie) contre un montant provisoire du marché à 160 350 € HT et 192 420,00 TTC (Tranche ferme + Tranche optionnelle n°1 + Tranche optionnelle n°2)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 183 502,38 € HT

APPROUVE l'avenant proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant,

AUTORISE Monsieur le Maire à proposer cet avenant à la signature du mandataire du marché et des différents intervenants,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

N° 2025-057 :

Objet : Consultation et choix des entreprises pour la création de parkings

Après consultations de plusieurs entreprises afin de considérer la faisabilité de ces créations de parkings.

Considérant la pertinence de rester sur un investissement raisonnable.

Considérant l'urgence à procéder aux travaux avant la période estivale pour une utilisation des zones dès le début juillet.

Suite aux deux permis d'aménager déposés distinctement (un pour les visiteurs soit 55 places, l'autre pour les personnels et visiteurs dédiés à l'Ehpad)

Suite aux retours positifs de notre ABF et des services instructeurs de la DDT.

Suite aux travaux à venir Place de la halle ainsi qu'au besoin de palier à du stationnement adapté au visiteurs.

Après négociations auprès des entreprises les moins distantes

Après approbation des demandes de subventions traduites au Département. (Cap 43 et Amendes de police)

Les entreprises Masseboeuf TP et Pépinière Fournels sont retenues

Tableau de financement prévisionnel

Financiers		Montant HT
Département de la Haute-Loire	Cap 43 :	26 000.00 €
	Amende de police :	12 000.00 €
	Sous-total	38 000.00 €
Commune de Pradelles	Auto-financement	22 152.67 €
TOTAL OPERATION		60 152.67 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** cette réalisation
- **AUTORISE** Mr le maire à procéder à la commande et à inscrire ces dépenses au budget communal.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

N°2025-058 :

Objet : Consultation pour la reprise des trottoirs sur l'entrée nord du bourg le long de la RN88

Considérant les travaux à venir programmés par la DIR Massif-central consistant à la reprise des enrobés sur toute la traversée de Pradelles

Considérant l'état dégradé des bordures de trottoirs présentes entre la gendarmerie et la Place du foirail de part et d'autre de la RN88

Considérant la nécessité d'agir pour sécuriser les trottoirs aujourd'hui difformes sur tout ou partie de ce secteur

Considérant la reprise nécessaire des entrées de garages présentes sur ce linéaire

Considérant le besoin de reprendre l'éclairage public sur cet axe à grande circulation de manière sectorisée

Au vu des montants d'investissements, il y a lieu de lancer un dossier de consultation des entreprises (DCE) pour retenir un délégataire chargé de l'exécution des travaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **VALIDE** l'objet de cette délibération.
- **VALIDE** de rester sur une maîtrise d'ouvrage et d'œuvre communale
- **CHARGE** Mr le Maire de faire procéder à une consultation publique (DCE) sur la plateforme dédiée.
- **CHARGE** Mr le Maire à rechercher des co/financements et autres subventions encore mobilisables
- **INSCRIT** cette dépense au budget communal

VOTE : A L'UNANIMITÉ

N°2025-059 :

Objet : Subvention EHPAD (demande d'accompagnement de la reprise de la terrasse)

La commune de Pradelles participe activement au conseil d'administration (CA) de l'EHPAD et se positionne favorablement à son entretien.

Considérant le besoin de procéder à l'étanchéité de la terrasse dominant la salle à manger située au Rez-de-chaussée

Considérant la demande de subvention effectuée par la direction de l'établissement et sa présentation en CA

Considérant ce besoin urgent d'entretien à la charge de l'Etablissement et financé par son seul budget

Au vu des difficultés actuelles portant sur l'équilibre budgétaire de notre EHPAD

Il est proposé au conseil municipal de valider l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 20% de l'investissement à réception des factures acquittées par la direction de l'EHPAD St-Christophe.

DEPENSES		RECETTES		
		Description	Taux	Montant
Travaux	39 664.94 €	Subvention communale	20%	7 932.99 €
		Autofinancement	80%	31 731.95 €
TOTAL	39 664.94 €	TOTAL	100%	39 664.94 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- **VALIDE** cette attribution de subvention et charge Mr le maire de Procéder à son paiement suivant les modalités décrites.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

N° 2025-060 :

Objet : BORALEX (demande d'accès pour un projet éolien sur St Paul de Tartas)

- ✓ *Différé au prochain conseil municipal suite à une demande de précision auprès de la société.*

N°2025-061 :

Objet : Projet de mise en vente de l'immeuble AH147 (ancienne perception)

La commune de Pradelles possède le bâtiment édifié sur la parcelle AH N°147 situé avenue du Puy, immeuble composé de trois étages donnant sur l'avenue du Puy sur la façade Ouest et sur la rue Haute sur la façade Est.

Il est proposé au conseil municipal de valider une mise en vente de cet immeuble cadastré AH N°147

Il est proposé de valider un prix de réserve sous lequel la vente ne peut intervenir. L'estimation du bien traduite par une agence immobilière locale est de 130 000€ net vendeur

Après en avoir délibéré de conseil municipal :

- **VALIDE** l'ensemble des propositions et fixe le prix de réserve à 100 000 € pour la vente de cet immeuble.
- **AUTORISE** Mr le Maire à confier un mandat auprès d'une agence immobilière portant sur une mise en vente au plus offrant
- **DONNE** le pouvoir à Mr le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer un compromis de vente correspondant aux attentes du conseil municipal

VOTE : A L'UNANIMITÉ

N°2025-062 :

Objet : Validation du règlement de copropriété VVF

✓ *En raison d'un manque de document, cette délibération est différée au prochain conseil*

N° 2025-063 :

Objet : Validation du choix d'un syndicat dédié au VVF

La municipalité de Pradelles travaille actuellement sur la mise en copropriété du village de vacances situé Rue du jeu de Mail.

Il est proposé au conseil municipal de valider un contrat de prestation pour une gestion de la copropriété dont nous resterons en partie seulement propriétaire.

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** la candidature de l'Agence Immo de France au Puy pour la somme de 3 960.00 € TTC/an d'une durée de 12 mois
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'engagement correspondant

VOTE : A L'UNANIMITÉ

N°2025-064 :

Objet : Appel à projet 2025 – Village Remarquable (choix)

Le village de Pradelles est actuellement labellisé Plus beau Village de France

L'appel à projet porté par la Région sur cette année 2025 est destiné à accompagner des améliorations patrimoniales ou d'équipements publics auprès des villages remarquables.

Considérant l'aide de la Région prenant en charge 50% de l'investissement limité à 200 000€ après validation en commission du dossier.

Il est proposé au conseil municipal de valider un dépôt de dossier suite à l'appel à projet ouvert par la Région.

Le choix du dossier portera sur son éligibilité au vu du cahier des charges mais aussi en considération des délais d'instructions incompressibles de la Région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PORTE** une priorité au dossier lié à l'investissement à destination des entrées de village et de sa traversée par la RN88.
- **VALIDE** un dépôt de dossier en deuxième position soit pour une réfection des façades nord avec chapelle du couvent (propriété communale) soit pour une réfection des façades de la bibliothèque
- **DONNE** pouvoir au Maire pour répondre à cet appel à projet de la Région selon l'éligibilité de chaque dossier.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

N°2025-065 :

Objet : Création d'un emploi poste administratif

✓ *Sera délibéré au prochain conseil municipal*

N°2025-066 :

Objet : Création d'un emploi permanent – service technique

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc à *organe délibérant* de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Cet emploi correspond au grade d'agent technique

La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35h00.

M. le Maire propose de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le *Conseil municipal*, après en avoir délibéré,

Décide de :

- **CREER** un poste d'agent technique à compter du 1^{er} juin 2025
- **MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs ;
- **INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget.

- **VOTE : A L'UNANIMITÉ**

N°2025-067 :

Objet : Recrutement emplois agents contractuels saisonniers – saison 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est exposé au Conseil Municipal les dispositions suivantes :

CONSIDERANT la nécessité de créer huit emplois non permanents compte tenu de l'accroissement saisonnier d'activité au sein des services camping, piscine, VVF et technique

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ADOPTE la proposition de modification du tableau des emplois,
- AUTORISE le recrutement de huit agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, fixe la rémunération aux indices correspondants,
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- Est informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

N°2025-068 :

Objet : Nomination d'un régisseur de recette adjoint (régie VVF, camping le Rocher de Grelet, Multiple) Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un régisseur adjoint de recettes pour encaisser les règlements des régies suivants :

- Régie multiple (Budget principal)
- Régie Le Rochet de Grelet (Budget principal)
- Régie VVF La Valette (Budget VVF)

Madame Stéphanie FERET-BOULANGER est nommée régisseuse suppléante.

L'acte constitutif de nomination d'un régisseur suppléant sera effectué et transmis au contrôle de légalité

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité la nomination du régisseur suppléant nommé ci-dessus

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

VOTE : A L'UNANIMITÉ

N°2025-069 :

Objet : Création d'un espace de stationnement temporaire Rue Jean Baudouin

La municipalité de Pradelles va procéder à une réfection totale de la Place de la Halle durant les années 2025/2026.

Considérant le besoin de stationnement nécessaire pour pallier aux arrêtés limitant le stationnement en centre bourg durant toute la période des travaux.

Considérant la proximité de cette rue en entrée de bourg avec nos places très utilisées en période estivale.

Considérant la difficulté à stationner de part et d'autre de la rue Haute à proximité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** ce choix
- **SOLLICITE** Mr le Maire pour la prise d'un arrêté précisant les besoins de cet aménagement temporaire
- **VALIDE** une prestation auprès d'une entreprise compétente pour effectuer ces travaux de sécurisation

VOTE : A L'UNANIMITÉ

N°2025-070 :

Objet : Indemnité de gardiennage église

Considérant que le montant de l'indemnité annuelle des gardiens d'églises communales est fixé par les circulaires n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 Janvier 1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 Juillet 2011 à 496.09 €

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la rémunération du gardiennage de l'église d'un montant de 496.09 € pour l'année 2024,

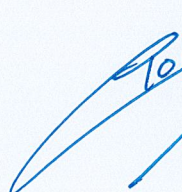
AUTORISE Monsieur le Maire à verser la somme correspondante à M. Stéphan BRESSAN en charge de cette mission.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

L'intégralité des délibérations peut être consultée à la Mairie aux heures d'ouverture au public.

Vu pour être affichée le 02 Avril 2025 conformément aux prescriptions des articles L2121.25 de Code General des Collectivités Territoriales et R121.9 des communes

Le Maire,



Alain ROBERT